



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 12 JUILLET 2006

Le Conseil municipal de Brignais s'est réuni le 12 juillet 2006, à 20 heures 30 en Mairie, sous la présidence de Monsieur Paul MINSSIEUX, Maire.

- 21 Conseillers sont présents
- 8 Conseillers sont absents excusés et ont donné pouvoir
- 1 Conseiller est absent pour partie et a donné pouvoir pendant son absence
- 1 Conseiller est absent excusé
- 2 Conseillers sont absents

Secrétaires de séance : Sylvie GUINET – Pascal GRILLON

Début de la séance : 20 H 36

MARCHE FORAIN TARIFS DES EMPLACEMENTS REVISION

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal fixe, comme suit, les tarifs des emplacements des marchands forains sur le marché hebdomadaire de la commune :

- . tarif abonnés : 0,60 € par mètre linéaire
- . tarifs passagers ou non abonnés : 0,80 € par mètre linéaire

TERRAIN FAMILIAL DES VALLIERES PERMIS DE CONSTRUIRE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE

Par 27 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune un permis de construire afin de créer un terrain familial d'accueil de gens du voyage sédentarisés rue de l'Industrie.

**VENTE DE CDROM AUX PARTICULIERS
TARIF**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal fixe à 5 € le prix du Cdrom gravé du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) communiqué à tout tiers le sollicitant.

**PONT DE L'AUBERGE DU GARON
MARCHÉ DE TRAVAUX
LOT N° 1 : GROS ŒUVRE
AVENANT N° 1**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal approuve l'avenant en plus-value suivant dans le cadre du marché de travaux relatif à la reconstruction d'un pont sur le Garon dit « Pont de l'Auberge » et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant (avenant n° 1) :

Lot 1 – GROS ŒUVRE – RIBIERE INDUSTRIE, entreprise domiciliée 105, avenue du Port à SALAISE SUR SANNE (38 150)

Montant de travaux prévu : 99 498.00 euros HT

Avenant n° 1 pour la réalisation de semelles isolées sur toute la longueur des fondations sous chaque mur

Plus value de 2 520.00 euros HT

Les travaux, objet du présent avenant, s'élèvent à 2 520.00 euros HT, soit 2.53 % du montant du marché initial

Nouveau montant du marché : 102 018.00 € HT

**IMMEUBLE PLACE GUY DE CHAULIAC
MARCHÉ DE TRAVAUX
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Par 26 voix pour et 4 abstentions, le Conseil municipal entérine le choix de la commission d'appel d'offres qui a décidé de retenir l'entreprise suivante dans le cadre du marché de travaux relatif à la réhabilitation du bâtiment communal sis place Guy de Chauillac :

. lot n° 4 : « Agencement intérieur » : société Alain MEYNIER, domiciliée 291, cours Lafayette à LYON (69 006) pour un montant de 46 553.00 euros HT

et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces et actes y afférents.

**LIAISON ROUTE DEPARTEMENTALE 25 / RUE GENERAL DE GAULLE
PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Par 24 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le principe d'un financement à hauteur de 50 % du projet de liaison route départementale 25 – rue Général de Gaulle qui s'élève à 2 millions d'euros répartis entre les acquisitions foncières et les travaux.

Il est précisé que la commune sollicitera la Communauté de communes de la vallée du Garon pour la prise en compte de ce projet dans le cadre de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire » et qu'une consultation et un échange sur les aménagements de cette voirie auront lieu avec la population riveraine et l'association Brignais perspectives.

**ECOLE JEAN MOULIN / COLLEGE JEAN ZAY
CONTRAT DE L'INTERVENANTE EN LECTURE
RECONDUCTION**

Par 29 voix pour et 1 voix contre, le Conseil municipal approuve la création d'un poste contractuel d'animateur principal 7^{me} échelon (indice brut : 547 – indice majoré : 464) destiné à regrouper l'ensemble des missions de l'intervenante en lecture qui exerce ses fonctions, à l'heure actuelle en tant que vacataire, à l'école primaire Jean Moulin, au collège Jean Zay ainsi que sur le quartier des Pérouses.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GARON
MODIFICATION DES STATUTS**

Par 26 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve les modifications statutaires telles que présentées en séance ; modifications relatives à la définition des compétences à exercer par la Communauté de communes de la vallée du Garon à compter du 1^{er} janvier 2007.

**ECOLES PRE-ELEMENTAIRES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES
DEFINITION DES PERIMETRES SCOLAIRES**

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal fixe, conformément aux nouveaux textes en vigueur (en effet, cette compétence relève désormais du Conseil municipal et non plus du maire), la répartition de la population scolaire dans les écoles pré-élémentaires et élémentaires publiques des groupes scolaires Jean Moulin, Jacques Cartier et Claudius Fournion dans les mêmes conditions que celles fixées par l'arrêté municipal du 10 mai 2004.

INFORMATIONS

Informations données par Monsieur le Maire sur des dossiers d'actualité :

- . globalisation des effectifs scolaires
- . fonctionnement de la piscine municipale d'été
- . enquêtes publiques en cours (plan de prévention des risques naturels inondation du Garon et modernisation du réseau ferroviaire de l'ouest lyonnais)
- . projet de réaménagement de l'entrée des Pérouses
- . projet d'implantation d'un hypermarché Leroy Merlin aux Sept chemins

Lecture par Monsieur le Maire d'un courrier de l'Amicale laïque, section Aïkido

Le compte rendu de la séance du 23 mars 2006 a été approuvé par 28 voix pour et 2 abstentions

Le compte rendu de la séance du 19 avril 2006 a été approuvé par 29 voix pour et 1 abstention

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2006 a été approuvé par 29 voix pour et 1 abstention

Fin de la séance à 23 H 27.